



Carpa et chèque en attente

Par **valye**, le **15/12/2013** à **17:10**

Bonjour,rnrnMon avocat m'a fait part qu'il avait reçu un chèque concernant une affaire gagnée aux prud'hommes le 04 septembre et que je devrais attendre 4 semaines avant de l'avoir.rnrnNe voyant rien arriver, je me suis permis de prendre des nouvelles de ce chèque et il m'a dit que la CARPA lui avait dit que le chèque serait à disposition le 18 décembre.rnrnBientôt les fêtes et ce chèque m'aurait bien été utile avant cette date puisque le temps que mon avocat le reçoive et me l'envoie, les fêtes seront passées.rnrnMa question est la suivante :rnrnAi-je le droit de joindre, par mail ou téléphone, la CARPA afin de leur demander s'ils pourraient accélérer les choses et avancer le délai afin que j'ai le chèque avant ?rnrnMerci beaucoup.

Par **chaber**, le **15/12/2013** à **18:56**

bonjourrnrnpour comprendre le fonctionnement de la Carpa:rnrn[fluo]<http://www.kgn-avocats-lyon.fr/avocat-lyon-carpa.html>[/fluo]

Par **valye**, le **15/12/2013** à **22:35**

Bonjour merci pour ce lien mais je sais à quoi sert la CARPA et justement si ils ont dit que mon chèque serait dispo le 18/12 s'est qu'il est ok pour être honoré s'est la raison pour laquelle je me demandais si je pouvais leur réclamer directement sans passer par la case avocat.

Par **jibi7**, le **15/12/2013** à **23:50**

[fluo]bonjour[/fluo]
Si on suit les indications donnees sur les sites (droit finances etc...) le delai legal de blocage par la carpa est de 21j aux quels on ajoute des delais administratifs , de transmissions etc.... a partir de la date fixee par le jugement pour le reglement ..ndans votre cas 3 mois semblent un peu exageres surtout si on considere que des indemnites de salaires etc...ne sont pas du luxe quelque soit la période de l'annee
Doit on deduire que cette carpa a un interet a bloquer un trimestre au moins ???
hum hum...faut bien que les barreaux fêtent leurs pots de fin d'année ou de rentrée 2014...!